

**DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DU MASTER DROIT, ECONOMIE, GESTION -  
MENTIONS :**

- **Droits européens**
- **Droit international**

Le directeur du collège Jean-Christophe SAINT-PAU,

- Vu les articles L712-2, al 4, 5<sup>e</sup>et L613-1 du code de l'éducation ;
- Vu L'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
- Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014.

**DECIDE**

**Article 1 :** Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour la 1<sup>ère</sup> année de Master, Droit, Economie, Gestion

Mentions :

- Droits européens
- Droit international

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Qualité</b>	<b>Enseignement(s) assuré(s)</b>
------------	---------------	----------------	----------------------------------

**Président(e) du jury :**

TRANCHANT	Baptiste	PR	Droit des investissements internationaux et européens
-----------	----------	----	---

**Membres du jury :**

AUBRY CAILLAUD	Florence	MCF	Contentieux de l'Union Européenne
FONGARO	Eric	PR	Droit international privé général

***En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :***

GRARD	Loïc	PR	Droit aérien Droit de la concurrence
FLAVIER	Hugo	MCF	European Union external relations law
TOURNEPICHE	Anne-Marie	PR	Droit international économique

Article 2 : Ce jury est constitué pour la session unique d'examens de l'année universitaire 2025-2026.

Fait à Pessac, le 26 septembre 2025

M. Jean-Christophe SAINT-PAU

Le directeur du collège DSPEG

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "SAINT-PAU", is placed over the typed name above it.